

Montreuil, le 4 décembre 2020

Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO :

Face à la mobilisation importante des personnels depuis plusieurs semaines, et notamment par la grève le 10 novembre, le ministre a annoncé l'embauche de milliers de professeurs contractuels et d'AED dans les écoles dans les établissements.

Or, ces personnels contractuels sont recrutés sur des CDD de trois mois ! Le ministre, s'il est contraint de reconnaître que les enseignants et les AED manquent, fait le choix d'uberiser l'Education Nationale, plutôt que de créer un véritable statut d'AED et de faire appel à des enseignants fonctionnaires stagiaires par le recrutement de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires !

Pire, certains recteurs osent contacter ces mêmes listes complémentaires pour leur proposer non pas d'être recrutés comme fonctionnaires stagiaires, mais d'être embauchés pour un CDD de trois mois !

C'est la généralisation de la précarité dans l'Education Nationale et la remise en cause de nombreuses garanties.

Le 28 novembre, dans les manifestations contre la loi de sécurité globale qui ont réuni plus de 500 000 personnes en France, à l'appel de nombreuses organisations dont FO, de nombreux enseignants et de nombreux jeunes étaient présents, pour défendre leurs droits fondamentaux. Parmi eux, les AED, qui sont « en première ligne » : manque de protection et déstabilisation des missions en raison des protocoles sanitaires, changement de lieu de travail incessants et abusifs pour faire face aux manques de moyens de remplacement dans les vies scolaires. Ils étaient nombreux à exprimer leur ras-le-bol en faisant grève mardi 1er décembre : « On est surveillant, animateur, psychologue. On remplace les familles le soir, on est à l'écoute des élèves. On gère l'aide aux devoirs, on anime les soirées, on surveille les cours, on gère les absences... La liste est longue et pourtant on n'est payés qu'au SMIC horaires, soit 1 230 euros nets par mois pour 40 heures par semaine. »

Et le ministre veut les précariser encore plus avec des CDD de trois mois pour surveiller des classes dans le cadre de l'enseignement à distance : c'est inacceptable ! Nous nous interrogeons sur le financement de ces mesures, au moment où des rectorats mettent fin, par des avenants, aux contrats d'enseignants contractuels comme dans l'Académie de Nantes par exemple ? Sur quel BOP a été pris le financement du recrutement de ces AED supplémentaires ?

La colère gronde quand, au prétexte de la crise, le gouvernement et singulièrement, vous Monsieur le Ministre, profitez de la situation pour faire passer une avalanche de réformes dont personne ne veut.

La colère gronde quand toutes les mesures que vous prenez amènent la remise en cause du statut donc des droits et garanties : aggravation de l'arbitraire de PPCR, réforme territoriale, école dite de la « confiance » pour instaurer un non-droit local, où la carrière des agents est « managée » par un « accompagnement individuel et collectif », des formations formatage imposées, le télétravail permanent et déréglementé, tout cela sous la houlette de RH de proximité, véritable DRH d'une École territorialisée. Ces dispositions s'articulent avec des mesures telle que la loi Rilhac sur la direction d'école, la fusion des différents corps d'inspection en un corps unique, la réforme de préprofessionnalisation du concours qui

développe la contractualisation à l'entrée dans le métier, la remise en cause du Baccalauréat national, Parcoursup...

La colère gronde quand vous distribuez un plat de lentilles en guise de revalorisation à quelques personnels et que la plupart ne percevront rien. La FNEC FP-FO n'a pas voulu être associée à l'opération baptisée « Grenelle » et nous avons toujours considéré que notre place n'était pas dans ces ateliers mélangeant syndicats et société civile, présidés par des « personnalités », où les représentants des personnels sont réduits au rôle de faire-valoir des décisions du ministre.

La colère gronde quand les personnels ne peuvent plus être représentés dans les CAP et que l'arbitraire devient une règle de gouvernance.

En pleine crise sanitaire, vous et votre gouvernement décidez de poursuivre la destruction des CHSCT alors même que vous poursuivez les restructurations et organisations de services à grande échelle. C'est irresponsable et vous devrez en rendre compte.

La FNEC FP FO oppose les revendications à vos projets et actes :

- L'augmentation immédiate des salaires, le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans avec l'augmentation de 20% de la valeur du point d'indice et une augmentation immédiate de 183€ net pour tous les personnels de l'Education Nationale, comme l'ont obtenu les hospitaliers ;
- Le retrait de toutes les remises en cause statutaires engagées par le ministre : projet de loi Rilhac sur la direction, formations en constellation, réforme des concours, fusion des corps d'inspection, mise en place d'un 4ème RDV de carrière, développement de la RH de proximité visant à instaurer un management sur le modèle du privé au sein de l'Education Nationale...
- Le recrutement immédiat et massif d'enseignants fonctionnaires d'Etat par le recrutement de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci !
- L'arrêt des restructurations et destructions de services liés à la réforme territoriale

Concernant les CHSCT, la FNEC FP FO rappelle que toutes facilités doivent être données aux représentants des personnels pour exercer leur mission. Or, nous constatons que c'est l'inverse qui se passe : réunions en semi présentiel, documents transmis tardivement ou non transmis, retards inadmissibles dans les PV des réunions, non publication sur le site du Ministère, réponses tardives - et donc sans intérêt - aux avis émis... c'est une véritable entrave à l'action des représentants des personnels à laquelle nous assistons.

De toute part, nos représentants dans les CHSCT locaux nous saisissent pour exprimer les difficultés qu'ils ont à simplement exprimer les revendications, ils nous remontent la volonté à peine cachée d'empêcher les CHSCT de fonctionner, les discussions de se mener dans un cadre démocratique.

Quel est le but recherché sinon d'afficher haut et clair que les CHSCT sont une instance du passé, que vous ne la traitez plus que comme une instance d'information et non de consultation ?

Le lien avec les remises en cause plus globales de la démocratie qui sont l'œuvre quotidienne du gouvernement est là. Pas de syndicalisme libre sans démocratie !

C'est pourquoi la FNEC FP-FO continuera en toutes circonstances à porter les revendications et invite les personnels à les exprimer une nouvelle fois dans la rue ce samedi 5 décembre, à les conjuguer avec la détermination à obtenir le retrait de la Loi Sécurité Globale, et à rejeter les mesures de régression sociale du gouvernement. ■

Avis du CHSCT-M : Dispositif de formation « Constellation » : un avis majoritaire a été adopté

La FNEC FP-FO a rappelé son opposition à ce dispositif et indiqué les raisons qui l'amènent à saisir le CHSCT M sur la question des formations dite « en constellation ». Elle a rappelé le cadre qui amène à une remise en cause de la formation volontaire, individuelle et de la liberté pédagogique puisqu'il s'agit de contraindre les collègues à travailler en commun sur des thèmes imposés. Le Cadre de l'observation et de la co-observation les soumettent aux commentaires de leurs pairs qui sont leurs collègues et les CPC. Ils sont également appelés à s'autoévaluer ce qui pose également problème.

Ce dispositif est dangereux et va nécessairement générer ce que le Ministère appelle des RPS. Des collègues placés dans une position difficile le ressentent comme une pression supplémentaire dans une situation déjà désastreuse. Dans plusieurs départements, les CPC ont alerté l'administration et demandé à ce que soit assuré le respect du volontariat.

Plusieurs CHSCT se sont penchés sur cette question et des avis demandent la suspension ou le retrait de ce dispositif.

La FNEC FP-FO a rappelé qu'à l'époque de la mise en œuvre des formations sur Magistère, les personnels avaient exprimé leur refus d'être mis en pâture sur ce qu'il est convenu d'appeler un forum professionnel. Plusieurs ont été victimes de l'étalage sur la place publique de leur pratique professionnelle et nous étions intervenus à l'époque pour faire cesser ces pressions. Le Ministère avait décidé sagement de mettre la sourdine sur ce type de formation.

A peine enclenchées, les constellations provoquent les mêmes effets. Ainsi cette collègue avec une appréciation d'excellence, malmené dans le cadre de l'observation est en maladie. Cette autre qui indique dans un courrier à son IEN que les constellations sont la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

Pour la FNEC FP-FO, il faut arrêter cela avant que d'autres dégâts ne soient constatés.

Avis :

« Le CHSCT-M a pris connaissance de la mise en œuvre des formations dites en "constellations" dans les départements.

Les remontées faites par nos collègues nous inquiètent beaucoup et nous amènent à vous alerter sur les risques que ne manquera pas d'engendrer ce dispositif si sa mise en place se poursuit.

La co-observation, l'auto-évaluation, l'évaluation par les pairs, qualifiés d'ami/critique ou de pair/expert, vont avoir des effets sur la santé de nos collègues : stress, culpabilisation, dévalorisation...

Dans ces conditions, le CHSCT-M demande :

- **Qu'aucune obligation ne soit faite pour participer à ces formations,**
- **Le respect de la liberté de s'inscrire dans toutes les autres formations proposées,**
- **Le maintien de la formation statutaire, sur temps de travail, librement choisie basée sur le volontariat des personnels.**

Considérant le risque de dégradation des conditions de travail et de santé des professeurs des écoles suite à la mise en place de la réforme de la formation qui impose un suivi par constellations, le CHSCTM demande la suspension de ce dispositif. »

Pour : FO, FSU ; Abstention : UNSA

Avis sur les conditions de travail des AESH dans le contexte de la crise sanitaire et PIAL

« Dans le contexte sanitaire actuel, la situation spécifique des AESH qui effectuent leur service auprès des élèves en situation de handicap doit être reconnue.

Le CHSCTMEN demande que le ministère reprenne les préconisations du secrétariat d'État chargé des personnes handicapées dans sa FAQ, en mettant à disposition des AESH, si nécessaire et en lien avec les familles, un équipement complémentaire (gel hydro alcoolique, lingettes désinfectantes, visières ou lunettes de protection). Il demande également que les déplacements non urgents soient suspendus pour limiter le brassage.

La mise en place des PIAL a entraîné des modifications en profondeur des missions des AESH en mutualisant les accompagnements, en élargissant leurs affectations à des zones comprenant plusieurs écoles et établissements et en rendant possible leur intervention sur de l'inter-degrés, de la maternelle au lycée.

De nombreux collègues saisissent les représentants du personnel et remplissent des RSST pour témoigner de la dégradation de leurs conditions de travail.

Le CHSCTMEN demande qu'une étude d'impact soit réalisée sur le fonctionnement des PIAL et sur leurs conséquences sur les conditions de travail des AESH. Celles-ci devront aussi être analysées en fonction de certaines données (arrêts de travail, congés maladie, démissions, ruptures conventionnelles...). Un retour devra être effectué en CHSCTMEN. »

Pour : FO, FSU ; Abstention : UNSA